



# Chèzeneuve

Conseil Municipal du 1 juillet 2020

12 conseillers présents. Excusés : J-J BOCHARD, J-M TRESALLET, D. HANGARD

Secrétaire de séance : Mathilde HAPETIAN

Tél. 04.74.28.21.24 - Email : [mairie.chezeneuve@wanadoo.fr](mailto:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr) - Site internet : [www.chezeneuve.fr](http://www.chezeneuve.fr)

## 1 Actualisation des loyers

Suite à l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité une revalorisation du montant mensuel des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2020 des logements conventionnés que possède la commune.

## 2 Indemnité d'administration et de technicité

Les membres du conseil municipal décident le versement de l'IAT à l'ensemble des agents communaux. Cette indemnité tient compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

## 3 Adhésion au contrat de prévoyance pour nos agents

La mairie propose à tous les agents communaux une souscription à un contrat « groupe prévoyance », une protection sociale en cas d'invalidité ou d'incapacité de travailler leur assurant un maintien de leur salaire. Il a été décidé d'une participation de la mairie à hauteur de 2,50 € pour chaque contrat souscrit.

## 4 Bureau de contrôle pour nos infrastructures

**La grange :** Afin de continuer à accueillir du public à la grange en toute sécurité, le conseil municipal souhaite solliciter un bureau de contrôle pour la réalisation d'un audit portant sur la sécurité incendie et l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées.

### L'école :

- Face au délabrement de la structure de jeux de la cour de l'école, celle-ci sera supprimée cet été.
- Un contrôle de la qualité de l'air sera effectué (obligation depuis 2018).
- Une recherche de légionelles sera effectuée sur notre réseau d'eau propre.
- Un contrat de maintenance devra être souscrit pour les climats réversibles de l'école et de la cantine.

## 5 Projets d'investissements

**Façade de l'école :** Suite aux réfections successives des pans de façade côté cours en 2014 et du pignon sud en 2019, le conseil municipal envisage la réalisation de travaux de réfection de façade des pans de la montée de l'école et du pignon nord.

3 devis sont à l'étude.

**Installation de défibrillateurs :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les structures accueillant du public devront être équipées de défibrillateurs.

La commune investira dans 2 défibrillateurs qui seront installés à l'extérieur de la salle d'animation et de la grange.

**Armoire forte :** Afin de protéger les registres d'état civil, de délibération et les documents sensibles, la mairie investira dans une armoire forte.

Le devis d'un montant de 2240 € HT, du groupe Fichet, est à l'étude.

**Matériel d'entretien pour les espaces verts :** Un état des lieux a été mené sur le petit outillage pour l'entretien des espaces verts. Face à la vétusté de l'outillage, la mairie a décidé d'investir dans du petit outillage et dans un taille haie.

**Chemin des grailles :** Suite au ravinement lié aux fortes pluies, la remise en état du chemin des grailles est nécessaire afin de permettre à nouveau le passage des engins agricoles.

## 6 Désignation des membres des commissions

Les différentes commissions ont été attribuées comme suit :

- **CCDI (commission communale des impôts directs) :** Jean Jacques BOCHARD
- **SMABB (syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbe) :** Christian JOURNET
- **SMND (syndicat mixte du Nord Dauphiné) :** Pascal JACQUIER et Jean Maurice TRESALLET
- **TE 38 (Territoire énergie 38) :** Olivier SAUSSAC et Mathilde HAPETIAN

### RAPPELS !

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, l'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tailles-haies et autres outils de bricolage sont autorisés uniquement :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10 h à 12h



**Centre aéré :** Vu le peu d'adhérents au centre aéré cette année, le centre ne pourra pas ouvrir ses portes sur notre commune. M. ROBUR propose d'accueillir tous les enfants sur le site de Domarin.

La commune participe aux frais des familles selon 3 barèmes fonction du quotient familial.

**CCAS :** afin de connaître notre centre d'action communal d'action sociale et nos prestations, une porte ouverte sera organisée un samedi matin 1 à 2 fois par an.

**Recours au tribunal administratif :** un administré demande un recours contre le plan local d'urbanisme au tribunal administratif. La défense de la commune entraînera des frais supplémentaires.

**Regroupement pédagogique Intercommunal :** les mairies de Chezeneuve et Crachier travaillent sur une nouvelle convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal, la dernière datant de 1992 étant obsolète.

**Budget :** une décision modificative a été prise. Le montant des dépenses imprévues sera de 17639,92 € au lieu de 17 999 €, la différence de 359 € sera inscrite dans le budget travaux.

### Chez'nouvelles

L'équipe dynamique du Chez'nouvelles s'est remise au travail afin de préparer le numéro 43 de notre journal communal semestriel.

Si vous avez envie de participer à cette aventure de façon ponctuelle ou de façon régulière, n'hésitez pas !

### AGENDA

**Dimanche 20 septembre :** Fête du cheval 2<sup>ème</sup> édition

**Samedi 26 septembre :** Journée « Nettoyons la nature »

### VIGILANCE SECHERESSE

**Face à la sécheresse en cours, le département de l'Isère a été placé en situation de vigilance jusqu'au 30 septembre 2020.**

La vigilance ne s'accompagne d'aucune restriction mais chaque citoyen est chaque usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau.

Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau, c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.